UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)

FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES (FASHS)

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE (DPH)

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION DE LICENCE

@@@@

Statut social de la femme et analogie des sexes dans *L'un est l'autre* d'Elisabeth Badinter

Réalisé et présenté par :

AHISSOU M. E. Bénédicte

&

FOHOUNGO Y. S. Tatiana

Sous la direction de :

Dr. Ariane DJOSSOU SEGLA

Maitre de Conférences des Universités du CAMES

Soutenu le 26/02/2024 avec une note de 16/20 (mention très bien)

Les membres du jury

Président : Dr. Vincent AYENA (MC)

Rapporteur : Dr. Ariane DJOSSOU SEGLA (MC)

Examinateur : Dr. Félicité Adolé AKUESON (MC)

ANNEE ACADEMIQUE : 2023-2024

A nos parents, pour les efforts consentis.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail a été un succès grâce aux remarquables contributions de certaines personnes. Nous adressons nos sincères remerciements à :

- Madame Ariane DJOSSOU SEGLA, pour avoir accepté de diriger ce mémoire ;
- Monsieur Mathieu ACCROMBESSI, pour avoir accompagné ce travail ;
- Nos aînés Générose AHISSOU, Bouchiratou BACHABI, Louis GBAGUIDI, Lambert GBETOHO, pour leur amour fraternel ;
- Tous ceux qui de près ou de loin ont œuvré pour ce résultat auquel nous parvenons ;
- Tous les enseignants de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université d'Abomey-Calavi, pour avoir toujours accompli l'impossible en s'assurant de la qualité de la formation ;
- Messieurs Raymond HOUNKANRIN et Mouhamed Ousséni AFFAGNON, nos professeurs du collège qui nous ont donné le goût de la philosophie ;

Nous ne saurions fermer cette page de remerciements sans exprimer notre profonde gratitude à l'endroit de notre cher ami Antoine F. OUSSOU-KLOUI, pour son soutien.

Bénédicte M. E. AHISSOU & Tatiana Y. S. FOHOUNGO.

RÉSUMÉ

A l'instar de l'analogisme sexuel et la critique du patriarcat absolu chez Badinter, nous sommes permis de dépasser les rapports traditionnels des sexes. C'est ainsi que la complémentarité entre les sexes nous instruit l'idée que les deux sexes ainsi que les deux pouvoirs (patriarcat et matriarcat) se complètent de sorte que les séparés l'un de l'autre, entraînerait un chaos inévitable et une véritable vulnérabilité de l'un ou l'autre sexe. Toutefois, les obstacles et limites liés à l'analogisme et au rejet du patriarcat absolu consistent dans le fait que le patriarcat absolu n'est pas le seul facteur menaçant la complémentarité sexuelle. En fait, il y a d'autres facteurs notamment les discriminations positives, l'homosexualité, la fainéantise de l'un ou l'autre sexe. Il est donc aussi important de solutionner l'insertion sociale et professionnelle des femmes. Les femmes doivent œuvrer pour la promotion de leurs droits ; et la participation des autorités à la promotion des droits des femmes s'avère aussi indispensable.

ABSTRACT

Following the sexual analogism and criticism of patriarchy absolute beside Badinter, we are allowed to surpass the traditionnal sexes relations. It's as well as the complementarity betwen the sexes instructs us the idea as two sexes and their authorities (patriarchy and matriarchy) complete themselves. Therefore, separated them from each other, would train an inevitable chaos and a veritable vulnerability of the each or the other sex. However, the obstacle and limit linked to the analogism and the rejection of patriarchy absolute consist in the fact that the patriarchy absolute isn't only factor menacing sexual complementarity. In fact, there are others factors such as positives discriminations, homoxexuality, laziness of the each or the other sex. It is so important to solve the women social and professional integration. The women have to fight for the promotion of their rights ; and authorities participation for promotion of women's rights is indispensable.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 6

CHAPITRE 1 : DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DES PRÉJUGÉS SEXISTES 8

CHAPITRE 2 : ANALOGIE SEXUELLE ET CRITIQUE DU PATRIARCAT ABSOLU CHEZ ELISABETH BADINTER 17

CHAPITRE 3 : ANALYSE CRITIQUE ET PERSPECTIVES 29

CONCLUSION 37

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 39

TABLE DES MATIERES 41

INTRODUCTION

Les inégalités sociales, politiques et professionnelles dont les femmes sont plus souvent victimes à travers des inégalités sur les sexes, paraissent des querelles dépourvues de bon sens. En dépit de multitudes clarifications féministes sur les sexes et malgré les bonnes intentions (« mères et sœurs de la nation »[1]), les idées incessantes de « sexes opposés » et de « macho » animent encore certains esprits. C'est ainsi qu'au cœur de la doctrine, le statut social de la femme et les rapports des sexes font objet d'une diversité de points de vue. Et puis, l'on se demande à cet effet si la société peut faire un pas sans avoir auparavant sauvegardé aussi les intérêts de la femme.

Le statut social de la femme et les rapports des sexes restent l'objet de tendances depuis longtemps, et ce, en tant que l'un des plus grands enjeux du féminisme[2] des périodes moderne et contemporaine. En effet, « vieille comme le monde, (…), la question tend sans cesse davantage aujourd'hui à être investie par certains courants féministes (…) »[3] ou penseurs de notre ère. L'intérêt à étudier le statut social de la femme et les rapports des sexes découle de nécessité d'ouvrir une voie à l'insertion socioprofessionnelle des femmes, à la promotion de leurs droits, et de fournir des explications cohérentes à des questions de rapports des sexes. A ce sujet, nous avons choisi de faire cette étude à travers les travaux de la philosophe féministe française Elisabeth Badinter qui est l'une des figures du féminisme qui suscite les interrogations suivantes : qu'est-ce que la femme ? En quoi consiste son statut social ? Quels sont les rapports nécessaires entre les sexes ? A quelle fin Elisabeth Badinter a écrit son ouvrage et quels sont les obstacles liés à sa pensée ? Il s'agit en fait d'analyser la pensée de cette auteure sur le statut social de la femme et les rapports nécessaires entre les sexes, ensuite de soumettre sa pensée à un examen critique.

L'intention d'étudier la femme, son statut et son rôle et les rapports nécessaires entre elle et l'homme, ne saurait être crédible sans référence à la Philosophie qui constitue une banque de données, qui représentent l'objet d'étude de divers courants qu'elle dispose en son sein. En effet, la remise en cause des préjugés sexistes et de rapports traditionnels d'inégalité entre les sexes, reste une question philosophique, laquelle permettrait d'établir

[1] Nelson MANDELA, 2011, *Pensées pour moi-même,* Paris, Éditions de la Martinière, p.214.
[2] C'est la doctrine qui préconise l'amélioration et l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société, (voir *Dictionnaire Le petit Larousse*, 2019, Paris, Larousse, p.490).
[3] Luc Ferry, 2018, *Dictionnaire amoureux de la Philosophie*, Paris, Plon, p.698.

une relation bien plus raisonnable des sexes. Le statut social de la femme, étant objet de controverses, l'analyse théorique et critique des conceptions traditionnelles sur la question s'avère nécessaire, aux fins de mettre fin aux préjugés et rétablir un statut social rationnel de femme.

Le présent travail est structuré en trois chapitres. Le premier est intitulé « Du statut social de la femme et des préjugés » qui tient lieu des généralités théoriques sur la femme. Le deuxième chapitre, intitulé « Analogie sexuelle et critique du patriarcat absolu d'Elisabeth Badinter », présente la particularité théorique de notre auteure notamment la relation qu'elle laisse entrevoir entre femme et homme. Le troisième chapitre, intitulé « Analyse critique et perspectives », tient d'une part à soumettre la pensée de notre auteure à l'examen critique, notamment à souligner le sens, la portée et les insuffisances et à émettre quelques pistes de réflexion relative à l'insertion sociale et professionnelle de la femme d'autre part.

CHAPITRE 1 : DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DES PRÉJUGÉS SEXISTES

Le statut social de la femme : si pour certains penseurs, la femme n'a et peut avoir un statut social égal à celui de l'homme qui est supposé patriarcalement « chef de la famille devant qui la femme doit se prosterner », il convient de préciser que, pour d'autres comme Poulain De La Barre, la femme a un statut égal à celui de l'homme. En effet, pour Aristote, la femme est faite pour obéir aux commandements des hommes. Les auteurs tels que François Poulain De La Barre, Simone de Beauvoir, Elisabeth Badinter, Ariane Djossou Sègla, souscrivent à une position rationnellement antinomique renversant paradoxalement les premiers niveaux de connaissance sur les rapports entre les sexes.

La femme a toujours été exclusivement considérée comme l'opposé de l'homme qui est considéré comme chef de famille a priori. C'est ainsi que « les hommes font les dieux, dit Frazer, les femmes les adorent »[4]. Cette représentation de la femme résulte de ce que la société patriarcale ne prouve rien d'autres que des différences entre la femme et l'homme, lesquelles sont prises comme vérités d'ordre par la femme elle-même. Les archéologues, ethnologues ou anthropologues ont pu observer des sociétés, telles celles des Iroquois, où les règles de filiations sont matrilinéaires et le principe de résidence matrilocal. Dans ces sociétés, certaines femmes occupent des positions sans que cela ne s'accompagne d'un asservissement des hommes. Ces sociétés ne constituent pas pour autant des matriarcats.

> « Il faut dire que les questions sur la nature humaine et sur les rapports de sexes tels qu'ils sont affirmés par les philosophes, ne constituent pas une nouveauté si l'on considère toutes les publications qui ont été faites sur le sujet, directement ou indirectement. Mais elles sont, malgré tout, nouvelles si l'on considère la durée de leur émergence dans le domaine des réflexions philosophiques, et surtout si l'on observe l'accueil qui leur est réservé dans le domaine des rationalités »[5].

Par ailleurs, grâce à la naissance de divers mouvements féministes qui éveillent la conscience sur la promotion des droits de la femme, de son rôle dans la société, ces représentations sociales font ainsi l'objet de polémique dans la doctrine. La femme est de toute évidence l'objet des préjugés autour desquels s'affrontent deux courants de pensée notamment féministe et antiféministe. Les féministes en font une analyse critique afin de

[4] Simone de Beauvoir,2019, *Le deuxième sexe, II,* Paris, Gallimard, p.481.
[5] Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », dans Hountondji, P. J. (éd.*) La rationalité, une ou plurielle*, Dakar, CODESRIA, p.86.

démystifier les approches traditionnelles ou les préjugés à l'égard des femmes, de décrypter le statut social de la femme et de promouvoir les intérêts sociopolitiques de la femme. La recherche scientifique anthropologique, ethnographique ou archéologique projetterait nécessairement un regard masculin incapable de percevoir la spécificité du pouvoir et du rôle des femmes dans les sociétés non-patriarcales.

1-1. Des concepts du statut social et de femme

Le début de toute réflexion ou de tout débat nécessite en premier lieu un concept et, en deuxième lieu, ce que signifie le concept dans les représentations et paroles. Autrement dit, avant tout débat, la nécessité d'être d'accord sur le contenu des concepts est une priorité. Il est dès lors nécessaire de savoir (par la manière déductive, c'est-à-dire des conceptions générales à celles particulières), ce qu'on entend par les concepts de statut social de femme.

> Car, « dans la connaissance philosophique, la nécessité d'un concept est la chose capitale, et le processus d'être devenu un résultat est sa preuve et sa déduction. (…), le second moment est de regarder autour de soi ce qui correspond au concept dans les représentations et dans la parole »[6].

1-1-1. Qu'est-ce qu'un statut social ?

1.1.1.1. Statut :

Dans une approche sociologique, le statut désigne la position qu'un individu ou un groupe d'individus occupe dans une organisation sociale donnée. Il s'agit de la position qu'occupe une personne dans une communauté, c'est la situation de fait de quelqu'un en société. En d'autres termes, le statut est la place, la situation qu'une personne occupe « dans l'organisation familiale, politique ou économique (homme ou femme, père ou fils, maitre ou esclave, capitaliste ou salarié »[7]. L'approche juridique définit le statut comme l'ensemble des règles qui fixent la situation d'un individu ou d'un groupe d'individus, leurs droits et obligations. Le terme statut donc désigne la condition ou la situation de fait d'une personne ou d'une catégorie de personnes par rapport à un ensemble plus large ou par rapport à la société tout entière

[6] HEGEL, 1999, *Principes de la philosophie de droit*, trad. de Jean-Louis Vieillard-Baron, Paris, GF Flammarion, pp.80-81.
[7] André LALANDE, 2018, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, p.1029.

1.1.1.2. Statut social :

Du latin « status socialis », le statut social signifie la position d'un être humain en société. En clair, par statut social, on entend la position sociale qu'un individu occupe au sein d'une organisation sociale donnée. Le statut social d'un être humain est d'ailleurs ce qui le définit en tant qu'être et qui lui accorde le primat de vie dans une société donnée. L'idée de se sentir sujet de droits dans une organisation sociale devait inspirer tout être humain à reconnaître son statut social, ce qui a fait pendant longtemps l'objet des travaux des féministes dans le but de faire cesser les préjugés sexistes. Selon les cas, le statut social peut être caractérisé par différents critères : profession, propriété foncière, revenus, pouvoir, appartenance ethnique. Le statut social d'une personne est un ensemble de droits et d'obligations qui découlent des valeurs en vigueur dans un groupe social auquel elle appartient. Par métonymie, le statut social de la femme est la position qu'elle occupe dans la société, le prestige dont elle jouit en son sein.

1-1-2. De la femme

La question « qu'est-ce qu'une femme ? » a toujours été l'un des sujets les plus difficiles à trancher, en raison de multitude de définitions dans la doctrine. La femme, du fait de ses multitudes fonctions, est définie de diverses manières. Du latin « fēmina », la femme est l'être humain de sexe féminin, c'est le devenir de l'être fille. Dans le langage courant, elle est le sexe féminin à l'âge adulte à la différence de l'être fille qui est moins adulte. Une femme est l'être qui, dans l'espèce humaine, appartient au sexe féminin. Pour certains, la femme « (…) est une matrice, un ovaire ; elle est une femelle (…) »[8]. Elle est l'adulte de sexe féminin, par opposition à fille, jeune fille, considéré par rapport à ses qualités, à ses défauts, à son activité, à son origine. Par ailleurs, dans les sociétés patriarcales, la femme apparaît comme l'être soumis au point où la soumission paraît pour elle comme son destin ; laquelle soumission lui est imposée de l'extérieur. Autrement dit, la femme apparaît comme une personne qui, en réalité, n'est pas née soumise, mais le devient. Mais, cette approche assez antiféministe ne fait pas l'unanimité et est critiquée par de nombreuses féministes qui y voient une oppression à l'égard de femme. Plusieurs approches, notamment approche biologique, approche philosophique et approche féministe, permettent de savoir ce que c'est qu'une femme.

[8] Simone de Beauvoir, 2018, *Le deuxième sexe, I,* Paris, Gallimard, p.37.

Selon l'approche biologique, la femme, à la différence de l'homme qui a une paire de gonosomes XY, est déterminée par une paire de gonosome composée de deux chromosomes XX. La paire de chromosomes sexuels XX est constituée à la fécondation par l'union d'un ovule maternel, qui est toujours porteur d'un chromosome X, et d'un spermatozoïde paternel, qui est porteur ici d'un chromosome X également. Or, c'est un échange entre les deux types de chromosomes (XX et XY).

En ce qui concerne les approches anthropologique et sociologique, elles définissent la femme suivant son corps, son genre, ses comportements et son groupe social, l'approche philosophique, la femme est le devenir de l'être fille ; c'est-à-dire la femme apparaît comme le résultat d'une certaine évolution de fille. En effet, la femme est un être pluridimensionnel qui obéit à une certaine évolution dans le temps et l'espace.

Selon l'approche féministe, la femme, loin de tous les préjugés et de violences basées sur le genre à son égard, est l'être humain qui doit faire l'objet de promotion dans ses droits, ses intérêts matrimoniaux et, en conséquence, doit bénéficier d'une égalité de traitement dans ses rapports avec l'homme.

1-2. Analyse des préjugés sur les rapports de sexes

Des caractéristiques personnelles et des rôles spécifiques dans la société sont attribués à l'un et l'autre sexe, de manière arbitraire, rigide et répétée, le plus souvent au détriment des femmes. Cette manière de considérer les activités liées au sexe n'est pas loin du sexisme. Le sexisme est l'ensemble des préjugés, des croyances et des stéréotypes concernant les femmes et les hommes ; il se fonde sur le principe selon lequel les hommes sont plus importants que les femmes. Autre élément important expliquant cette division, c'est que le sexisme se base sur la supposition que les femmes et les hommes sont fondamentalement différents et que ces différences sont associées à la différence biologique des sexes, à des rôles spécifiques et à des positions dans la société. Les formes de sexisme se manifestent à travers des inégalités : l'accès inégal aux instances, qualifications professionnelles, conditions de travail, promotions, place des femmes dans la vie politique.

> Car en réalité, « les hommes sont persuadés d'une infinité de choses dont ils ne sauraient rendre raison ; parce que leur persuasion n'est fondée que sur de légères apparences, auxquelles ils se sont laissé emporter ; et ils eussent cru aussi fortement le contraire, si les

> impressions des sens ou de la coutume les y eussent déterminé de la même façon »[9].

L'analyse féministe des questions relatives au statut social de la femme nécessite d'abord de déconstruire les préjugés constitués dans des rapports traditionnels des sexes. Ainsi, sans courir le risque de se tromper sur les opinions paranoïaques, sur les déclarations menaçant le statut social de la femme, « tout ce qui a été écrit par les hommes sur les femmes doit être suspect, car ils sont à la fois juge et partie »[10]. Les femmes sont souvent marginalisées à travers les opinions vulgaires issues des histoires, de certaines traditions, de différences biologiques ou anatomiques des sexes. Ces opinions opposent la femme à l'homme, et ce, en voulant la différence ou l'inégalité sexuelle.

> Or, si « (…) l'on regarde seulement ce qui se passe dans les petits divertissements des enfants. Les filles y font paraître plus de gentillesse, plus de génie, plus d'adresse (…). En un mot, on remarque en elles dans un degré plus parfait, toutes les qualités excellentes, qui font juger que les jeunes hommes en qui elles se trouvent, sont plus propres aux grandes choses que leurs égaux »[11].

Les préjugés constituent l'ensemble d'opinions souvent péjoratives ou trop actives à l'encontre d'une personne ou un groupe de personne, lesquelles opinions qui manquent de fondements. Autrement dit, « un préjugé, c'est-à-dire un jugement de valeur non fondé objectivement et d'origine culturelle »[12] est une « opinion admise sans critique, sans examen rationnel, s'enracinant dans l'expérience de l'enfance, du milieu social »[13]. Rapprochés ainsi au statut social de la femme, les préjugés sont essentiellement les affirmations mystifiées qui ont tendance à mépriser la position sociale de la femme, sa nature et ses rapports sociaux avec l'homme : celles qui considèrent par exemple « (…) la nature du mâle de l'espèce humaine, nature différente mais supérieure à celle de la femelle »[14]. Il s'agit en réalité des jugements sans fondement sur des rapports de sexes, et ayant pour objectif à établir à tout prix la différence entre femmes et hommes ou à soumettre la femme à toute sorte de discrimination.

[9] François Poulain De La Barre, 2010, *De l'égalité des deux sexes,* trad. de Michel Fingerhut, Paris, 2è édition, p.9.
[10] Poulain De La Barre cité in Simone de Beauvoir, 2018, *Le deuxième sexe, I,* op.cit., p.9.
[11] Ibid., pp.17-18.
[12] LEIRIS, *Race et civilisation,* cité in J. RUSS, 2004, *Dictionnaire de philosophie,* Paris, Bordas, p.224.
[13] Idem.
[14] Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », op.cit., p.88.

Ces préjugés résultent du fait que de « nombreuses sont les légendes africaines qui évoquent la séparation originelle des sexes, ségrégation radicale puisque géographique et économique »[15]et de certaines doctrines. En effet, beaucoup pensent encore que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques et administratifs que les femmes. Il convient donc de déclarer que les préjugés sur le statut social de la femme constituent des discours discriminatoires qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux des femmes et freinent le développement humain. Lesdits préjugés sont à l'origine des obstacles rencontrés par les femmes, qui se manifestent par le démantèlement des droits des femmes, par les mouvements antiféministes à l'encontre de l'égalité sexiste, par la violation des droits des femmes et les violences faites aux jeunes filles à cause du patriarcat qui est resté soutenu dans certaines sociétés.

Les effets liés à des préjugés négatifs s'expliquent également par la présence très rare des femmes dans les instances administratives et à pouvoir occuper des postes de responsabilité, alors que les femmes sont pour la plupart les plus qualifiées. Ce sont des représentations sociales les plus vulgaires qui portent ainsi atteinte aux droits et libertés de la femme. Il faudrait que ces opinions dépourvues d'objectivité, dans la nécessité d'une certaine rationalité sur les rapports de sexes, soient rassemblées pour faire l'objet d'une analyse féministe rationnelle.

> « Certains avouent un antiféminisme modéré. Les femmes sont différentes de l'homme. Elles ne font pas de service militaire. (…). Et d'autres affirment avec arrogance leur supériorité mâle : voter est une charge et non un droit, les femmes n'en sont pas dignes. Elles sont moins intelligentes et moins instruites que l'homme. (…). Leur éducation politique n'est pas faite »[16].

Il en résulte que, les femmes ne sont pas considérées, comme des hommes, dignes d'occuper certains postes ou d'assumer certaines responsabilités. Elles sont, selon certains, indignes de voter, elles ne sont pas intelligentes et ne connaissent rien en matière politique.

> Or, « après avoir examiné cette opinion, suivant la règle de vérité, qui est de n'admettre rien pour vrai qui ne soit appuyé sur des idées claires et distinctes ; d'un côté elle a paru fausse, et fondée sur un préjugé, et sur une tradition populaire ; et de l'autre, on a trouvé que les deux Sexes sont égaux ; c'est-à-dire, que les femmes sont aussi nobles, aussi parfaites, et aussi capables que les hommes »[17].

[15] Elisabeth Badinter, 1986*, L'un est l'autre*, Paris, Editions Odile Jacob, p.19.
[16] Simone de Beauvoir, 2018, *Le deuxième sexe, I*, op.cit., p.213.
[17] François Poulain De La Barre, op.cit., p.5.

En d'autres mots, ces représentations sociales tendant à marquer la différence entre femme et homme souffrent toujours d'un manque de fondements ; car, même s'ils s'opposent l'un à l'autre, il faudrait savoir que les opposés se complètent. Par ailleurs, « partout où l'on porte les yeux, l'homme et la femme ne sont pas seulement différents, mais ils se complètent si bien qu'ensemble ils sont presque tout-puissants (…) »[18]. Ainsi, « de tous les préjugés, on n'en a point remarqué de plus propre à ce dessein que celui qu'on a communément sur l'inégalité des deux sexes »[19].

Dans le rang des doctrines, Aristote affirme la différence entre l'homme et la femme de sorte que le masculin est le maître et le féminin son esclave, et estime en conséquence la supériorité du masculin sur le féminin. Car pour lui, « la femelle est bien, en tant que femelle, un passif, et le mâle, en tant que mâle, un élément actif, et c'est de lui que part le principe du mouvement »[20]. Thomas d'Aquin, à l'instar de la pensée d'Aristote, trouve que, « par rapport à la nature humaine en particulier, la femme est quelque chose d'imparfait, d'occasionné, parce que la vertu active du mâle a pour but de produire son semblable, c'est-à-dire un être parfait comme lui et qui soit du même sexe (…) »[21]. Ces points de vue ne restent l'objet de controverses dont deux courants notamment antiféminisme et féminisme s'affrontent sur le plan de la doctrine.

1-3. Des controverses : antiféminisme et féminisme

Les débats sur les opinions relatives au statut social de la femme dans ses rapports sociaux, c'est-à-dire la position sociale de la femme et la question des rapports entre femme et homme, ont pendant longtemps animé la doctrine. Deux courants de pensée dès lors s'affrontent généralement sur les questions concernant les sexes et leurs rapports ; « ce qui a engendré des doctrines, déversement interprétées, de l'unité sexuelle, de la neutralité sexuelle, de la prédominance du masculin sur le féminin ou du féminin sur le masculin, et de la complémentarité sexuelle »[22]. Il s'agit à titre indicatif de l'antiféminisme et du féminisme qui sont deux mouvements opposés ayant pour objet de

[18] Elisabeth Badinter, op.cit., p.12.
[19] François Poulain De La Barre, *op.cit.*, p.5.
[20] ARISTOTE, *De la génération des animaux I*, cité dans Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », op.cit., p.90.
[21] Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, cité dans Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », op.cit., p.91.
[22] Ibid., p.89.

réflexion la femme. Qu'est-ce que l'antiféminisme ? En quoi consiste les philosophies féministes ?

1-3-1. L'antiféminisme

Idéologie, courant de pensée opposé au féminisme, l'antiféminisme est un contre-mouvement qui s'oppose au mouvement féministe et cherche à faire obstacle à l'émancipation des femmes, à la promotion de leurs droits et libertés fondamentaux, de leur rôle et de leur statut social. L'antiféminisme apparaît comme l'opposition à l'émancipation, à l'égalité des femmes visant à rejeter les principes visant l'égalité des sexes en matière civile, sociale, politique et culturelle.

Les partisans de ce mouvement, appelés antiféministes, s'opposent à l'insertion des femmes dans l'organisation publique, la réorganisation des structures privées, et au contrôle des femmes sur leur corps et leurs droits en général. L'antisémitisme est caractérisé par un ensemble de théories de femmes et d'hommes non persuadés de l'unité ou l'égalité des sexes, qui relèvent d'une certaine oppression du féminin au profit du masculin, et mettant ainsi l'accent sur l'idée selon laquelle le féminisme serait un mouvement qui incarne des idéologies dépassées et néfastes.

Par ailleurs, pour certains auteurs, l'antiféminisme est décrit comme un ensemble de réactions au progrès social en faveur de l'expansion de libertés des femmes, qui s'appuie sur l'idée que les inégalités de genre ont disparu et qu'en conséquence le féminisme contemporain est dépassé et combat des objectifs déjà atteints et crée des nouvelles inégalités à l'encontre des hommes. En outre, l'antiféminisme se développe particulièrement sous la forme du « masculinisme »[23] considéré comme un mouvement contre le féminisme. Les antiféministes tendent à se présenter comme moins radicales que les féministes, voire comme étant les véritables féministes.

1-3-2. Les thèses féministes

Le féminisme « (…) s'ouvre sur les philosophies de l'égalité, philosophies minoritaires, oubliées, qui se sont élevées contre la naturalisation de l'inégalité des sexes (…) »[24]. Le féminisme, étant un « mouvement originairement contestataire et antiautoritaire, il s'est

[23] Idéologie ou l'ensemble des mouvements qui prône la suprématie du sexe masculin.
[24] Elsa Dorlin, 2009, *La matrice de la race*, Paris, La découverte, p.16.

progressivement institutionnalisé (…) »[25] et diversifié. Par féminisme, on entend donc un ensemble d'idées philosophique, politique et sociale, consiste à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en militant pour les droits des femmes, et ce, sur le principe fondamental que les hommes et les femmes sont égaux et doivent être considérés comme tels dans la société. Il en ressort que le féminisme, au-delà de la question de l'égalité des sexes ou plus généralement de la parité, « (…) porte sur la question de savoir s'il existe entre hommes et femmes des clivages tels que l'on puisse parler de « valeurs féminines » et de « valeurs masculines » »[26]. C'est ainsi que les féministes militent non seulement pour que les femmes bénéficient des mêmes droits que les hommes, mais aussi pour promouvoir le statut social de celles-ci.

> « Les mouvements féministes des années soixante-dix voulurent mettre un terme à cette division du monde. Leur militantisme linguistique fut tout aussi important que leurs actions organisées. Sans mettre directement en cause la différence, deux termes nouveaux allaient jeter l'opprobre sur tous ceux qui s'en faisaient les champions. « Sexisme » et « discrimination sexuelle » sont devenus moralement des chefs d'accusation aussi graves que « racisme » et « discrimination raciale»[27].

Il faut comprendre que grâce au féminisme, le sexisme et l'inégalité sexuelle, raciale sont remis en cause, ce qui permettrait de rétablir, de promouvoir le statut social, les droits des femmes et d'éliminer la hiérarchisation sexuelle. Ainsi, selon une approche philosophique, « (…) le féminisme est une théorie et/ou une praxis de femmes et d'hommes convaincus de l'égalité des sexes, de l'oppression des femmes, et souhaitant mettre fin à cette situation »[28]. Ainsi, le mouvement ne consiste pas seulement à militer pour l'égalité entre les sexes par un rejet définitif de la différence entre les sexes, mais aussi à proposer des relations bien plus raisonnables entre les sexes, telle nous instruit l'analogie sexiste élaborée par Elisabeth Badinter.

[25] Olivia Gazalé, 2017, *Le Mythe de la virilité – Un piège pour les deux sexes*, Paris, Éditions Robert Laffont, p.11.
[26] Luc Ferry, 2018, op.cit., p.692.
[27] Elisabeth Badinter, op.cit., p.148.
[28] Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », op.cit., p.86.

CHAPITRE 2 : ANALOGIE SEXUELLE ET CRITIQUE DU PATRIARCAT ABSOLU CHEZ ELISABETH BADINTER

Les rapports des sexes, loin d'être une question intéressée aux anthropologues et sociologues, c'est aussi une préoccupation que tend à résoudre l'analogisme de Badinter sur les rapports des sexes. A ce sujet, il s'agit essentiellement pour Badinter d'affirmer à nouveau sa position contre le sexisme ou l'hétérosexualité et la suprématie de l'un sur l'autre sexe, c'est-à-dire le pouvoir absolu de l'un sur l'autre. Ce chapitre met l'accent sur les rapports des sexes et la critique du patriarcat absolu chez Badinter. Il semblerait presque impossible de s'éloigner des thèses féministes selon lesquelles les différences biologiques des sexes ne justifient pas la séparation de ceux-ci et aucun sexe n'est supérieur l'un à l'autre, et prétendre proposer une relation bien plus rationnelle des sexes.

Par la formule « l'Un est l'Autre », la féministe française Elisabeth Badinter veut montrer que la ressemblance est une règle régissant les deux sexes. Car pour elle, « dire que l'Un est l'Autre ne signifie pas ici que l'Un est le même que l'Autre, mais que l'Un participe de l'Autre et qu'ils sont à la fois semblables et dissemblables »[29]. Pour ce qui concerne la formule « l'Un sans l'Autre », elle laisse comprendre que la séparation quelconque l'un de l'autre entraine un véritable chaos et une certaine vulnérabilité. La formule « l'Un avec l'Autre » vise cependant à montrer que l'homme et la femme ensemble sont forts et peuvent provoquer un progrès social inimaginable.

La théorie de l'analogie entre les sexes pose les fondements d'une certaine rationalité « où l'on fait voir pourquoi les témoignages qu'on peut apporter contre le sentiment de l'égalité des deux Sexes, tirés des Poètes, des Orateurs, des Historiens, des Jurisconsultes, et des Philosophes, sont tous vains et inutiles »[30]. Les termes complémentarité et ressemblance sont en réalité des principes génériques résultant de l'analogisme[31] sexuel élaboré par Elisabeth Badinter ; lequel va permettre de corriger les inégalités, les violences, les préjugés dont les femmes ont été souvent victimes.

> En effet, « partout où l'on porte les yeux, l'homme et la femme ne sont pas seulement différents, mais se complètent si bien qu'ensemble ils sont presque tout-puissants : maîtres de la vie, artisans de leur survie, de leur plaisir et de la nécessaire chaleur affective sans laquelle, aussi,

[29] Elisabeth Badinter, op.cit., p.137.
[30] François Poulain De La Barre, op.cit., p.31.
[31] Par analogisme, on entend le raisonnement par lequel on établit la ressemblance par l'esprit entre deux objets de pensée supposés différents.

> l'humain dépérit. Séparés l'Un de l'Autre, ils semblent à la fois inutiles et en danger de mort (…) »[32].

La pensée de notre auteur, consistant dans l'analogie qui vise à soutenir des rapports de complémentarité, de ressemblance entre les sexes (femme et homme), est une philosophie de complémentarité ou de ressemblance sexuelle au-delà de celle de l'égalité. Laquelle n'admet une division des sexes ni une quelconque supériorité de l'un sexe ou l'infériorité importante de l'autre. Elle vise à cet effet la mise en complémentaire possible du pouvoir matriarcal et celui patriarcal, grâce au fait que « les femmes ont une disposition avantageuse pour les sciences, et que les idées justes de perfection, de Noblesse et d'honnêteté leur conviennent comme aux hommes »[33]. Il faut préciser que ce raisonnement ne reste pas moins analogique pour montrer les rapports entre homme et femme.

> En fait, « Mâles et femelles sont deux types d'individus qui, à l'intérieur d'une espèce, se différencient en vue de la reproduction ; on ne peut les définir que corrélativement. Mais il faut remarquer d'abord que le sens même de la section des espèces en deux sexes n'est pas clair »[34].

Par ailleurs, il convient de fournir la précision selon que « (…) la nature humaine est *une* lorsqu'elle est prise sous l'angle métaphysique et ontologique, mais qu'elle est spécifiquement féminine ou masculine lorsqu'il s'agit de la poser concrètement dans le social »[35]. Cela veut dire que le féminin et le masculin ne sauraient être distingués sur fondement de différence sexuelle, ils sont donc identiques entant qu'êtres humains.

2.1. Des rapports analogiques des sexes chez Elisabeth Badinter

Les philosophies de l'égalité sexuelle posent les fondements d'une certaine rationalité laquelle pourrait justifier, dans la pensée de d'Elisabeth Badinter, les rapports de complémentarité, de ressemblance, d'égalité entre homme et femme. « (…) À ce jour, nul n'a pu déceler une hiérarchie quelconque entre le groupe des figures féminines et celui des figures masculines »[36] ; en plus, « séparés l'Un de l'Autre, ils semblent à la fois inutiles et en danger de mort (…) »[37]. Pour notre auteure, toute tentative de clivage des

[32] Elisabeth Badinter, op.cit., p.12
[33] François Poulain De La Barre, op.cit., p.58.
[34] Simone de Beauvoir, 2018, *Le deuxième sexe, I*, op.cit., p.38.
[35] Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », op.cit., p.90.
[36] Elisabeth Badinter, op.cit., p.23.
[37] Ibid., p.12.

deux pouvoirs (matriarcat et patriarcat) ou toute suprématie de l'un sur l'autre serait insignifiante et s'avère même très dangereux pour la cohésion sociale. Il vaut mieux dès lors exprimer égalité entre les sexes. Dans la mesure des choses, l'idée selon laquelle les pouvoirs de patriarcat et de matriarcat ne doivent pas faire l'objet d'une relation de supériorité de l'un sur l'autre, consiste à renverser paradoxalement celle selon laquelle la femme et l'homme sont deux sexes l'un différent de l'autre ou l'un supérieur à l'autre.

> Par ailleurs, « toutes les parties de l'homme se trouvent aussi chez la femme. Il n'y a de différence qu'en un point, et il faut s'en souvenir dans le raisonnement, c'est que les parties de la femme sont internes et celles de l'homme externes, à partir de la région du périnée. Figurez-vous celles qui s'offrent les premières à votre imagination, n'importe lesquelles, retournez en dehors celles de la femme, tournez et repliez en dedans celles de l'homme, et vous les retrouverez toutes semblables les unes et les autres »[38].

Il en résulte, dès lors, une certaine ressemblance entre les deux sexes qui, non seulement sont semblables suivant leurs parties internes, ils se complètent également malgré leurs différences biologiques ou anatomiques. Pour Badinter, ce qui justifie même la valeur d'une complémentarité des deux sexes se trouve dans la division des sexes et de leurs fonctions ; car pour elle, les opposés se complètent aussi et que ce serait irrationnelle d'accepter la thèse de la suprématie laquelle est utilisée pour marginaliser, violer les droits des femmes et pour les exclure du domaine de la raison, de la politique[39].

> L'idée de considérer la différence des sexes afin de conserver celle de leur complémentarité et pour éliminer la hiérarchie dans les activités liées au sexes, s'explique par le fait qu'il « (…) y a certes plus d'hormones mâles chez l'Un et femelles chez l'Autre, mais les deux sexes produisent des hormones féminines et masculines. Les hommes ont une plus grande force musculaire et davantage d'agressivité que les femmes, mais ces différences varient grandement d'un individu à l'autre »[40]

2.1.1. De complémentarité et ressemblance des deux sexes

Suivant la théorie d'analogie des sexes chez Elisabeth Badinter, l'homme et la femme se complètent originairement, et puis cette complémentarité originelle résulte même de la division sexuelle de leurs fonctions. Autrement dit, « la division sexuelle des tâches, aussi

[38] GALIEN, *De l'utilité des parties du corps humain*, cité in Elsa Dorlin, op.cit., p.20.
[39] Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », op.cit., p.96.
[40] Elisabeth Badinter, op.cit., p.139.

radicale soit-elle, n'est pas exclusive de leur complémentarité. Au contraire, la séparation des sexes et des fonctions dévolues à chacun en est le plus sûr garant »[41]. La complémentarité est une relation entre deux opposés de sorte qu'ensemble ils fournissent toutes les possibilités de leur dépendance réciproque.

> Ainsi, « partout où l'on porte les yeux, l'homme et la femme ne sont pas seulement différents, mais se complètent si bien qu'ensemble ils sont presque tout-puissants : maîtres de la vie, artisans de leur survie, de leur plaisir et de la nécessaire chaleur affective sans laquelle, aussi, l'humain dépérit »[42].

La dépendance de l'un et de l'autre sexe pour se marier ou pour accomplir d'autres nécessités à cause de la différence sexuelle reste, pour notre auteur, un point marquant la complémentarité des deux sexes. C'est-à-dire que « cette mutuelle dépendance est un facteur d'égards pour l'autre et, peut-être plus qu'on ne le croit, d'égalité »[43]. Analogiquement, l'homme et la femme ne s'opposent pas uniquement parce qu'ils sont différents de corps, mais ils se complètent aussi justement en raison de cette différence. Car, il faudrait souligner que les opposés se complètent bien évidemment. Par exemple, « l'Un doit épouser l'Autre et collaborer avec lui pour que l'humanité soit complète, c'est-à-dire « accomplie, achevée, parfaite »[44]. Badinter n'avise pas seulement d'établir la complémentarité entre homme et femme, mais elle s'attend également à un rapport de ressemblance entre l'homme et la femme. La ressemblance sexuelle consisterait à éliminer toute quelconque supériorité de l'un sexe sur l'autre ou encore toute différence des deux sexes :

> « L'Un n'est pas seulement le complément de l'Autre. Une part de l'Un se trouve aussi nécessairement dans l'Autre. En ce sens, si l'homme et la femme s'opposent pour mieux se compléter, ils doivent aussi se ressembler pour se comprendre et s'allier »[45].
>
> En plus, « (…) malgré leur apparente distance, masculin et féminin sont inséparables. Mais l'art des cavernes ne dit pas seulement leur complémentarité, il indique aussi que l'Un n'a pas meilleure place que l'Autre. À ce jour, nul n'a pu déceler une hiérarchie quelconque entre le groupe des figures féminines et celui des figures masculines »[46].

[41] Elisabeth Badinter, op.cit., p.21.
[42] Ibid., p.12.
[43] Ibid., p.21.
[44] Ibid., p.12.
[45] Ibid., p.51.
[46] Ibid., p.23.

En d'autres termes, l'homme et la femme ne peuvent être séparés pour qu'il ait une vie normale pour l'un ou pour l'autre, parce qu'ils se complètent, se dépendent réciproquement l'un de l'autre. En plus de leur complémentarité, les deux se ressemblent et par conséquent s'égalent. Il en ressort une certaine interférence ou équivalence entre les deux sexes. « Parler d'interférence ou d'équivalence des sexes sont autant de manières de dire leur égalité »[47]. Les deux sexes apparaissent complémentaires, équivalents et, « (…) on a trouvé que les deux Sexes sont égaux ; c'est-à-dire, que les femmes sont aussi Nobles, aussi parfaites, et aussi capables que les hommes »[48]. Il convient de souligner que la conservation des rapports de complémentarité, de ressemblance des sexes consiste aussi à éliminer le facteur menaçant de cette vérité dont le patriarcat absolu.

2.2. Elisabeth Badinter et la critique du patriarcat absolu

Est-il raisonnable d'accepter la suprématie de l'Un sur l'Autre ? A quoi bon d'admettre que l'Un s'accapare de tous les pouvoirs au détriment de l'Autre au point d'éliminer la complémentarité ou l'égalité entre les deux sexes ? Qu'advient-il au matriarcat qui se détruit au profit d'un patriarcat absolu ? Le début de la critique du patriarcat absolu en rapport avec la pensée de féministe française relève du fait que la complémentarité entre les deux sexes ne peut subir d'aucune dérogation particulière en matière du partage des pouvoirs. Autrement dit, « toutes les voies de marginalisation à cause du sexe, sont rejetées »[49]. La proposition des réponses raisonnables à partir des règles de complémentarité, de ressemblances et d'égalité à des questions ci-dessus, justifie cette critique de ce que Badinter appelle patriarcat absolu. Pour elle, le patriarcat constitue une menace pour la complémentarité des sexes ou même des pouvoirs (matriarcat et patriarcat) ci-dessus approuvée.

Il faut le dire, ce que Badinter vise à rétablir, par la critique du patriarcat absolu qui, pour elle, est une « confiscation de tous les pouvoirs »[50] au profit du masculin et au détriment du féminin, c'est l'authenticité de rapports de complémentarité, de ressemblance voire de l'égalité entre les deux sexes. Ce qui pourrait entraîner par la suite un certain équilibre des pouvoirs (le patriarcat et le matriarcat). Elle ne vise pas à nier le

[47] Ibid., p.52.
[48] François Poulain De La Barre, op.cit., p.5.
[49] Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », op.cit., p.96.
[50] Elisabeth Badinter, op.cit., p.58.

pouvoir masculin dans le foyer. Elle compte, comme Ariane DJOSSOU SEGLA, faire comprendre que « toute évaluation hiérarchique disparaîtra de la considération des activités liées au sexe, et que les deux sexes serviront l'un comme l'autre de représentant de la nature humaine (…) »[51]

En clair, ce qu'elle compte rejeter c'est l'idée de ne pas reconnaitre aussi le pouvoir féminin sous prétexte d'un patriarcat absolu. La teneur de cette critique relève du fait que « rien n'indique a priori la suprématie de l'Un ou la moindre nécessité de l'Autre »[52] et que le pouvoir masculin et celui féminin sont deux pouvoirs réciproquement indispensables pour la prospérité d'un couple. L'intention à opter pour un patriarcat absolu, selon la féministe française, fait obstacle au but qui consiste à conserver la complémentarité voire la ressemblance entre les deux sexes. Car la soumission de l'un à l'autre sans raison valable, il faut le dire, c'est un peu comme ce que d'autres appellent « une faute morale »[53]commise sur les pouvoirs.

2.2.1. Des pouvoirs du genre : patriarcat et matriarcat selon Badinter

En matière du genre, le patriarcat et le matriarcat constituent deux pouvoirs appartenant aux masculin et féminin. La nécessité d'une complémentarité entre l'homme et la femme, à travers leur sexe et leurs fonctions sociales, permet de souligner en conséquence une certaine vulnérabilité de l'un ou de l'autre sexes dès qu'ils sont considérés séparément. Ce qui équivaut à dire que les pouvoirs patriarcat et matriarcat ne doivent pas être considérés l'un sans l'autre, encore moins l'un supérieur à l'autre ou faire l'objet d'une considération nécessaire de l'un au détriment de l'autre. Par ailleurs, les deux pouvoirs doivent faire l'objet d'un partage bien équilibré afin que les deux sexes puissent se compléter. Etant en couple, l'on ne saurait passer du pouvoir de l'un pour la considération de l'autre ; car la solidité se trouve dans leur possibilité constante de se compléter.

> En d'autres termes, « (…) c'est le couple formé par un dieu et une déesse qui est objet d'adoration. Hommes et femmes se partagent la terre et le ciel, non plus selon l'ancien schéma de la séparation des pouvoirs spécifiques à l'Un et à l'Autre, mais dans l'optique où l'on ne

[51] Ariane, DJOSSOU SEGLA, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », op.cit., p.95.
[52] Elisabeth Badinter, op.cit., p.12.
[53] Garcia Manon, 2018, *On ne naît pas soumise, on le devient*, Paris, Climats, p.15.

> peut plus se passer de l'Autre pour l'accomplissement d'une même tâche »[54].

En essayant de comparer respectivement le patriarcat et le matriarcat au dieu et à la déesse formant un couple, Badinter laisse comprendre que le patriarcat n'existe sans le matriarcat. Les deux pouvoirs se complètent et, ensemble, ils feront du grand progrès pour l'épanouissement et la solidarité de la société. Ainsi, les deux pouvoirs considérés séparément, soit en admettant la supériorité de l'un sur l'autre soit en attribuant la totalité des pouvoirs à l'un ou l'autre sexe, reste l'objet d'une vulnérabilité certaine de l'un ou l'autre. En effet, les deux sexes dans leurs rapports se complètent et se ressemblent et, par conséquent, les prérogatives dont ils sont appelés à disposer au sein de leur communauté doivent être partagés sans que l'un ait un quelconque avantage sur l'autre.

2.2.2. Qu'est-ce que le patriarcat ?

Du latin *pater* qui veut dire père, chef de famille, et du grec *arkhê* qui signifie pouvoir ou commandement, le patriarcat est un système social dans lequel l'homme, en tant que père, est dépositaire de l'autorité au sein de la famille ou, plus largement au sein du clan. Cette autorité est généralement fondée sur la transmission de patronyme où l'homme se croit seul digne à transmettre son nom de famille aux descendants. Le patriarcat est un type d'organisation sociale dans laquelle l'homme monopolise le pouvoir et dicte les règles. Le concept de patriarcat est particulièrement important dans la théorie féministe pour étudier les inégalités sociales et la discrimination à l'égard des femmes et les saisir comme des parties d'un phénomène global qui représente un problème structurel et n'est pas de nature naturelle. Les féministes ne vont donc pas hésiter à proposer des définitions plus propres au but du courant. Il en est surtout le cas chez la féministe française Badinter. Il faut souligner que Badinter ne conçoit pas le patriarcat en tant qu'un pouvoir de famille appartenant exclusivement à l'homme, mais plutôt toute organisation sociale fondée sur « Dieu le père » ou le pouvoir divin lequel est distinct du patriarcat masculin.

> En effet, pour elle, « le patriarcat ne désigne pas seulement une forme de famille fondée sur la parenté masculine et la puissance paternelle. Le terme désigne aussi toute structure sociale qui prend sa source dans le pouvoir du père. Dans une telle organisation, le prince de la Cité ou le

[54] Ibid., pp.44-45.

> chef de la tribu ont même pouvoir sur les membres de la collectivité que le père sur les personnes de sa famille »[55].
>
> Dès lors il convient d'estimer que le pouvoir patriarcal tel qu'il est considéré dans les sociétés africaines « n'est pas un simple système d'oppression sexuelle. Il est aussi l'expression d'un système politique qui a pris appui, dans nos sociétés, sur une théologie. Selon que celle-ci fut autoritaire ou tolérante, respectueuse ou non de l'individu, le patriarcat a montré, au cours de l'histoire, différents visages qui vont du pire au tolérable »[56].

En sociologie, le terme patriarcat, de l'ancien grec *patriá* qui veut dire lignée, sexe, tribu, famille élargie et *árchein* qui signifie dominer, décrit un système social dans lequel il existe un écart de pouvoir entre le sexe masculin et le sexe féminin et où les femmes sont subordonnées à la domination masculine. Selon Françoise Héritier, l'organisation patriarcale est universelle et s'impose dans toutes les sociétés humaines avec des spécificités et adaptations locales et temporelles. Le matriarcat comme image inversée du patriarcat, où les femmes exercent leur pouvoir de domination sur les hommes, constitue une vision mythifiée de sociétés anciennes ou lointaines[57].

Le mot « patriarcat » signifie donc « domination du père » et reflète le fait que le pouvoir masculin commençait au sein de la famille, les hommes dirigeant leur foyer et transmettant le pouvoir de père en fils. En d'autres termes, le mot peut être défini comme un système de domination dans lequel les hommes, à travers un ensemble de relations sociales, assument eux seuls le contrôle politique, économique et culturel d'une société. En somme, « le pouvoir patriarcal » est celui où la descendance est patrilinéaire, où le mariage est patrilocal c'est-à-dire l'épouse vient habiter dans le groupe local de son mari, où l'héritage des biens et la succession dans le rang se font en ligne masculine et où l'autorité est détenue par le père et ses parents.

2.2.3. Patriarcat divin, patriarcat politique et patriarcat familial

Par patriarcat familial ou encore masculin, on entend l'organisation familiale ou, plus largement sociale par laquelle l'homme est « le cœur des décisions » et le chef de la famille. En d'autres expressions, le patriarcat masculin est un type d'organisation sociale

[55] Elisabeth Badinter, op.cit., p.58.
[56] Ibid., p.108.
[57] Voir dans « Le matriarcat : entre mythe patriarcal, réalités culturelles et mythe féministe » Colloque International et Interdisciplinaire, Université Versailles-St Quentin (France) 21-22 septembre 2023.

dans laquelle l'homme monopolise le pouvoir et dicte les règles. Ce pouvoir, confisqué totalement par l'homme soit en raison de la transmission de son patronyme aux descendants que l'on peut classer dans la rubrique « zéro matriarcat », n'est pas ce que pense Badinter.

En ce qui concerne le patriarcat politique, il est « (…) l'expression d'un système politique qui a pris appui, dans nos sociétés, sur une théologie. Selon que celle-ci fut autoritaire ou tolérante, respectueuse ou non de l'individu, le patriarcat a montré, au cours de l'histoire, différents visages qui vont du pire au tolérable »[58]. Alors que le patriarcat familial et le patriarcat politique visent à conférer les pouvoirs aux hommes dans les familles en tant que structure sociale, le patriarcat divin est, selon Badinter, « (…) toute structure sociale qui prend sa source dans le pouvoir du père »[59] c'est-à-dire Dieu. Elle vise ainsi à rejeter l'idée d'une confiscation des pouvoirs expliquant la séparation du pouvoir du père et le matriarcat ou la supériorité de l'un sur l'autre.

2.2.4. Du matriarcat

Le matriarcat, du latin *mater* qui veut dire mère, et du grec *arkhê* qui veut dire pouvoir, autorité. Etymologiquement, le matriarcat désigne structure ou organisation sociale où les mères détiennent l'autorité et le pouvoir soit au sein de la famille, d'un groupe ou d'un pays. Le mot matriarcat apparaît aussi comme un système politico-juridique imaginé par les premiers théoriciens de l'évolutionnisme et postulant que le pouvoir est détenu par les femmes dans les sociétés où les liens généalogiques ne sont officiellement reconnus qu'en ligne maternelle. Ce pouvoir matriarcal est donc celui lequel la descendance, l'héritage et la succession se font en ligne féminine, où le mariage est matrilocal c'est-à-dire le mari vient habiter dans la maison de sa femme et où l'autorité sur les enfants est exercée par les parents de la mère.

Au départ et lexicalement, le « matriarcat » désigne une organisation sociale fondée sur la filiation matrilinéaire et non sur le pouvoir des femmes. Mais il le devient peu à peu sémantiquement et prenant le sens à la fois des « droits maternels », conception de la maternité considérée comme apte à fonder un statut, et de dominance des femmes, notion qui renvoie à une théorie du pouvoir leur accordant un rôle institutionnel similaire à celui

[58] Elisabeth Badinter, op.cit., p.108.
[59] Ibid., p.58

que les hommes ont dans l'organisation patriarcale. L'évolution sémantique de ce terme fait l'objet de définitions diverses que variées.

Pour les uns, la puissance maternelle ne se mesure pas uniquement par rapport à la famille ou couple ; elle s'étend sur d'autres domaines notamment l'éducation, la délicatesse, la tolérance. D'autres auteurs apprécient la puissance maternelle à travers la famille, le couple. Il faut souligner que le matriarcat est ainsi la puissance féminine et maternelle dont les femmes ou les mères, étant en couple, peuvent exercer.

> En effet, chez Poulain De La Barre, la puissance féminine s'apprécie également à travers « (…) les petits divertissements des enfants. Les filles y font paraître plus de gentillesse, plus de génie, plus d'adresse (…). Il y a dans leurs entretiens plus de vivacité, plus d'enjouements, et plus de liberté : elles apprennent bien plus vite ce qu'on leur enseigne ; quand on les applique également : elles sont plus assidues, et plus patientes au travail. En un mot, on remarque en elles dans un degré plus parfait, toutes les qualités excellentes (…) »[60].

Il faut souligner que la gentillesse, l'adresse, la vivacité, la délicatesse, la polyvalence des femmes sont des caractères qui justifient la puissance féminine. Le matriarcat comme image inversée du patriarcat, où les femmes exercent leur pouvoir de domination sur les hommes, constitue une vision mythifiée de sociétés anciennes ou lointaines. Car le patriarcat est dominé et considéré dans les sociétés surtout africaines comme principe, or la règle de complémentarité élimine cette hiérarchisation patriarcale.

> En outre, puissance maternelle « (…) est caractérisée par un prestige féminin, probablement très supérieur à celui de la période précédente. Cette puissance féminine et maternelle est attestée par un nombre impressionnant de sculptures et de représentations de personnages féminins à l'allure imposante, dont la nature divine s'affirme de plus en plus nettement »[61].

2.3. Le rejet du patriarcat absolu

L'analogisme des deux sexes ne laisse pas d'autre solution que celle d'une certaine complémentarité entre les sexes et entre le patriarcat et le matriarcat du fait même de leurs différences biologiques et de leurs fonctions sociales. Ainsi, dans le rejet du patriarcat absolu, il faut y déjà voir que les deux pouvoirs doivent se compléter tels les deux sexes se complètent, au risque de leur vulnérabilité réciproque. Le patriarcat dit absolu peut être défini comme un système de domination dans lequel les hommes, à travers un ensemble

[60] François Poulain De La Barre, op.cit., pp.17-18.
[61] Elisabeth Badinter, op.cit., p.36.

de relations sociales, assument eux seuls le contrôle politique, économique et culturel d'une société. Ce système leur confère un accès privilégié aux ressources, aux biens et aux services produits par la société, et ce, au détriment des femmes. Il en résulte une attitude négative de dénigrement et d'abaissement de l'autre sexe. C'est ainsi que des coutumes et des traditions ancestrales contribuent à déformer de manière inconsciente l'appréciation objective des capacités des femmes.

> « De toute évidence, la leçon n'a pas été retenue par l'idéologie patriarcale, qui a trop souvent substitué à la « symétrie » des sexes une radicale asymétrie. Peut-être y fut-elle contrainte pour asseoir sa puissance, sans réaliser qu'en même temps elle produisait les germes de sa propre mort »[62].

Il en ressort que l'idée qui consiste à établir la dissemblance entre les deux sexes (l'un n'est pas l'autre) ou la supériorité de l'un sur l'autre sexe entraine des conséquences directes sur la nature des pouvoirs (matriarcat et patriarcat) de sorte que lesdits pouvoirs ne sont pas observés suivant la règle de départ, celle de complémentarité. En clair, le patriarcat absolu au profit des hommes constitue une menace à la complémentarité des sexes. Le rejet d'un tel pouvoir masculin permettrait non seulement de justifier la complémentarité voire l'égalité des sexes, mais encore à donner également une place à la femme dans la vie familiale ou sociale.

> Par ailleurs, en principe, « (…) c'est le couple formé par un dieu et une déesse qui est objet d'adoration. Hommes et femmes se partagent la terre et le ciel, non plus selon l'ancien schéma de la séparation des pouvoirs spécifiques à l'Un et à l'Autre, mais dans l'optique où l'on ne peut plus se passer de l'Autre pour l'accomplissement d'une même tâche »[63].

Dès lors, toute idée consistant à établir la supériorité d'un pouvoir ou la confiscation de tous les pouvoirs par l'un au préjudice de l'autre est contraire au principe susvisé et mérite d'être rejetée. En clair, il s'agit d'une opération consistant à mette fin à la suprématie excédentaire masculine. Le rejet du patriarcat absolu permet dans ce sens à sauvegarder les rapports de complémentarité voire l'égalité des sexes et, par conséquent, à équilibrer les pouvoirs (patriarcat et matriarcat) au sein du couple. Ce qui consiste à passer du patriarcat absolu pour la complémentarité des pouvoirs de patriarcat et matriarcat. Est donc considéré comme étant patriarcat absolu toute confiscation des pouvoirs au profit du masculin et au détriment du féminin au point d'éliminer la règle de complémentarité

[62] Ibid., p.82.
[63] Ibid., p.44-45.

les réagissant. Ainsi, pour ce qui concerne la question des pouvoirs, « le rapport de complémentarité persiste de façon positive, sous l'angle de la collaboration et de l'interférence et non encore sous celui de l'exclusion propre au patriarcat absolu à peu près généralisé à l'époque historique »[64].

2.3.1. Interdépendance entre patriarcat et matriarcat

Fondée non seulement sur leurs différentes fonctions biologiques, mais aussi sur celles sociales, la valeur d'une complémentarité entre patriarcat et matriarcat découle directement des rapports complémentaires et de ressemblance entre les deux sexes. Dans la doctrine, « les uns, dans la lignée de Poulain de la Barre, privilégiaient la similitude des sexes et militaient pour leur égalité. D'autres, d'accord sur ce principe, insistaient surtout sur leur nécessaire complémentarité »[65].

Il convient de noter dans la pensée de Badinter une certaine capacité à plaider pour un patriarcat et un matriarcat complémentaires dont la particularité est que le pouvoir du père et celui de mère ensemble renforcent le couple pour l'épanouissement des enfants. Il n'est pas question de domination masculine sur le féminin ni de celle féminine sur le masculin. En outre, l'utilité de cette approche complémentaire de patriarcat et matriarcat provient même d'une « approche *intersectionnelle* des rapports entre les sexes (…) »[66]. De fait, ni la parenté ni la maternité ne doit pas être confisquée au profit de l'un et détriment de l'autre, puisque les deux se complètent. L'inessentiel de l'un ou l'autre pouvoir dans la vie familiale est donc exclu du jeu de complémentarité. Par ailleurs, il convient de souligner que l'interaction nécessaire entre le paternel et la maternelle provient même du fait les enfants ont besoins non seulement de l'amour et de l'encadrement du père mais également de ceux de mère : on ne parlera plus des droits de l'homme mais plutôt des droits et devoirs des Hommes (homme et femme).

> Ainsi, pour la féministe française, « (…) c'est le couple formé par un dieu et une déesse qui est objet d'adoration. Hommes et femmes se partagent la terre et le ciel, non plus selon l'ancien schéma de la séparation des pouvoirs spécifiques à l'Un et à l'Autre, mais dans l'optique où l'on ne peut plus se passer de l'Autre pour l'accomplissement d'une même tâche »[67].

[64] Ibid., p.35.
[65] Ibid., p.113.
[66] Olivia Gazalé, 2017, op.cit., p.16.
[67] Elisabeth Badinter, op.cit., pp.44-45.

La dépendance réciproque entre les deux pouvoirs découle surtout du fait que lorsque, dans un couple la mère s'est divorcée du père ou le père de la mère, les difficultés à pouvoir encadrer financièrement et moralement les enfants s'observent en tout cas. La dépendance réciproque des deux pouvoirs l'un de l'autre se justifie même dans le fait que, selon les approches biologiques, la reproduction est faite à base de gamètes mâle et femelle. Il s'agit à l'origine de deux gamètes différentes (spermatozoïdes et ovule) mais elles se rencontrent et se complètent pour en fin donner naissance à un œuf ou fœtus. Dès lors, il faut souligner chez Badinter qu'autant que les deux sexes (masculin et féminin) se complètent du fait même de leur différence, les pouvoirs (patriarcat et matriarcat) appartenant à chaque sexe se complètent également. A cet effet, le couple fort, l'objet de bénédictions durables, est celui où le père et la mère se trouvent dans une situation de dépendance réciproque l'un de l'autre. Cette interférence renforce les relations entre les époux (mari et femme qui représentent les parents) et les relations des parents avec les enfants.

La différence des sexes ou la supériorité du masculin sur le féminin comme l'essence des inégalités sociales dont sont souvent victimes les femmes, semble un mépris, un préjugé sur le statut social de la femme que dénonce et cherche à défaire Élisabeth Badinter dans son ouvrage. A cet effet, la féministe française pense à un statut complémentaire pour la femme par rapport à l'homme, et ce, à partir même de leur dépendance réciproque que revêtent leurs différences biologiques et fonctions sociales. Badinter élabore un analogisme sexiste, par lequel l'on se retrouve dans une position de proposer une relation de complémentarité et de ressemblance entre les deux sexes, et ce, à partir même des différences qui les opposent : les opposés se complètent. Badinter pose à cet effet trois formules essentielles pour défendre son analogisme.

Par la formule « l'Un est l'Autre », la féministe française veut montrer que la ressemblance est la règle qui doit régir les deux sexes. Car pour elle, « dire que l'Un est l'Autre ne signifie pas ici que l'Un est le même que l'Autre, mais que l'Un participe de l'Autre et qu'ils sont à la fois semblables et dissemblables ». Pour ce qui concerne la formule « l'Un sans l'Autre », elle laisse comprendre que la séparation quelconque l'un de l'autre entraînerait un véritable chaos et une certaine vulnérabilité. La formule « l'Un avec l'Autre » vise cependant à montrer que l'homme et la femme ensemble sont forts et peuvent provoquer un progrès social inimaginable.

CHAPITRE 3 : ANALYSE CRITIQUE ET PERSPECTIVES

Jusque-là, Badinter a tenté de répondre à la question fondamentale du statut social de la femme, ses rapports nécessaires avec l'homme. La féministe française s'est attelée de ses premiers travaux, à décortiquer méthodiquement les concepts de féminité sans jamais renier les différences biologiques à l'origine des inégalités hommes-femmes. Elle produit sa réflexion laquelle indique la nécessaire complémentarité sexiste et des pouvoirs ; ce qui ne reste pas moins important pour vulgariser le statut social de la femme. Ce chapitre est cependant consacré à l'examen critique notamment à relever le sens et la portée de l'analogie sexuelle de Badinter en rapport avec la critique de patriarcat absolu ; et à souligner raisonnablement les obstacles et limites de sa pensée. En plus, quelques pistes de solutions s'avèrent importantes pour l'insertion sociale et professionnelle de la femme. Ce qui permettrait à débarrasser des préjugés sexistes.

3-1. Sens et portée de la pensée de Badinter sur le statut social de la femme

L'analogie sexuelle l'objet de la pensée de Badinter, en rapport avec la critique de patriarcat absolu, a un sens et une portée significatifs. Le sens de sa pensée se trouve dans l'idée de démystifier les préjugés sexistes sur le statut social de la femme afin de proposer un rapport raisonnable entre les sexes et les pouvoirs régissant le genre. Elle se positionne dans une situation « où l'on fait voir pourquoi les témoignages qu'on peut apporter contre le sentiment de l'égalité des deux Sexes, tirés des Poètes, des Orateurs, des Historiens, des Jurisconsultes, et des Philosophes, sont tous vains et inutiles »[68]. Il s'agit une opération de déconstruction des opinions vulgaires et reconstruction de celles-ci en vue de la promotion, de vulgarisation et de l'insertion sociale des femmes. Cette complémentarité sexuelle à travers l'analogisme présente un sens particulier selon que les différences biologiques ne doivent pas consister à observer sur tous les plans une différence sexuelle. Badinter, par son ouvrage *L'Un est l'Autre*, œuvre pour dire « ca suffit » à la marginalisation des femmes à cause du sexe, et pour l'élimination des disparités entre les sexes qui persistent dans les sociétés, « (…) le plus souvent au détriment des femmes et notamment dans les domaines de l'éducation, de

[68] François Poulain De La Barre, op.cit., p.31.

l'alphabétisation, de l'accès aux soins de santé, des ressources économiques et de la participation aux prises de décision »[69]

> Car, « (…) nous ne sommes pas prisonniers de nos traditions, nous pouvons changer le cours des choses au lieu de le subir. (…) Bien qu'il existe des différences biologiques évidentes entre hommes et femmes, le propre des sociétés modernes est de les déléguer sur le plan intellectuel et politique au second plan, les différences de fait ne devant pas s'inscrire au niveau du droit ni être considérées comme le signe d'un inéluctable destin »[70].

La conception complémentaire de Badinter sur le statut social de la femme, à travers les rapports sexistes et les pouvoirs de genre, a une portée significative dans les débats contemporains féministes notamment sur les questions liées aux sexes et aux rôles de genre. Etant philosophe féministe, écrivaine et intellectuelle reconnue, les idées de Badinter, grâce à son influence intellectuelle, ont contribué à façonner les discussions et le discours public sur l'extension des droits des femmes, l'amélioration des conditions des femmes, la complémentarité des sexes et des genres, les questions liées à la maternité au travail et à l'autonomie des femmes.

En outre, en prêchant la complémentarité entre les sexes et même les pouvoirs liés à ceux-ci, la pensée de la féministe française contribue à la remise en question les préjugés sexistes prenant appui sur les différences biologiques et des fonctions sociales des deux sexes. Ainsi, la remise de différence sexiste va permettre d'établir un statut complémentaire entre les sexes. Ce qui permet aussi de faire la promotion de l'équilibre, de l'égalité au sein des couples, des relations mâles-femelles et au sein des sociétés patriarcales. Au sein de la doctrine, sa pensée de complémentarité originelle des sexes à partir de leurs différences biologiques et de leurs fonctions sociales révèle une portée significative sur le statut social de femme. En effet, elle continue d'influencer les débats contemporains sur la place des femmes dans la société.

> Il convient de souligner à cet effet que « séparés l'Un de l'Autre, ils semblent à la fois inutiles et en danger de mort, comme si seule l'unité des deux avait sens et efficacité. L'Un doit épouser l'Autre et collaborer avec lui pour que l'humanité soit complète, c'est-à-dire « accomplie, achevée, parfaite ». Rien n'indique a priori la suprématie de l'Un ou la moindre nécessité de l'Autre »[71].

[69] Ariane DJOSSOU SEGLA,2009, « Identités sociales de sexe et libertés civiles : Le droit et les faits », in *Diogène,* n°228, Paris, PUF, p.133.
[70] Luc Ferry, 2018, op.cit., p.699.
[71] Elisabeth Badinter, op.cit., p.12.

Cette conception est significative en stimulant des critiques sur les rapports traditionnels des sexes, des genres, l'autonomie des femmes, la maternité et l'égalité des sexes. De même, l'analogie sexuelle de Badinter, établissant la complémentarité des sexes à partir des différences de ceux-ci, a une portée laquelle consiste à mettre fin aux violences, à des discriminations sociales et politiques dont les femmes sont souvent victimes. Par ailleurs, la critique du patriarcat absolu a une portée qui consiste dans la contribution réciproque de l'homme et de femme aux charges sociales notamment la possibilité pour les deux de pourvoir aux postes importants. C'est dire que les peuvent faire comme les hommes de meilleurs dirigeants politiques et administratifs ou de les aider dans les charges. Grâce à la conception complémentaire des deux sexes issue de l'analogie sexiste de Badinter et la critique de patriarcat absolu, il faut noter que :

> « Le monde, qui avait toujours exclusivement « appartenu aux hommes », a peu à peu incorporé la voix des femmes, désormais autorisées à étudier, travailler, voter, s'approprier leur corps, leur sexualité, leur fécondité et leur argent. La hiérarchie entre les sexes, demeurée pendant des millénaires le fondement premier de l'ordre social, a implosé. De *femme-objet,* la femme s'est transformée en *femme-sujet* : en droit, l'égale de l'homme. Dans certains domaines, comme l'éducation, elle l'a même surpassé, et accède ainsi, de plus en plus fréquemment, à des postes de pouvoir (…) »[72].

En fait, ses idées ont éveillé la conscience des intellectuels sur la disparité de vie, l'absence d'autonomie au sein des couples et les divorces répétés. Car, il n'y a pas meilleur un couple que celui où les conjoints se complètent dans les charges de ménages et où l'un a besoin de l'autre. C'est d'ailleurs ce qui justifie la nature des opposés qui sont appelés à se compléter afin qu'il ait du mouvement. Mais, le principe de complémentarité pour régir les rapports de vie entre homme et femme n'est pas facile et ne reste toujours pas unanime.

3-2. Les obstacles et limites liés à la pensée de Badinter

Les limites liées à la complémentarité sexuelle ne sont pas loin de celles de l'égalité. « De part et d'autre, les principaux arguments sont aujourd'hui bien connus. On notera qu'ils n'opposent pas principalement les hommes et les femmes, mais les femmes entre elles tout autant sinon davantage que des hommes entre eux ».[73] La pensée de Badinter sur les

[72] Olivia Gazalé, 2017, op.cit., p.10.
[73] Luc Ferry, 2018, op.cit., p.693.

rapports des sexes fait l'objet de certaines critiques. Il faut souligner que l'analogie des sexes et la critique du patriarcat absolu à l'issu desquelles elle prouve la nécessité d'une complémentarité entre les sexes et entre patriarcat et matriarcat, marquent un certain essentialisme dans sa vision féministe. En mettant l'accent sur la nécessité d'une complémentarité originelle sexuelle, Badinter minimise l'importance les facteurs sociaux, politiques et culturels qui individualisent l'homme et la femme. Et si la femme refusait d'être complémentaire ?

En outre, il convient de souligner que la pensée de Badinter paraît peu contraignant : elle ne vise pas laisser la liberté ni à la femme ni à l'homme de décider de son régime matrimonial, de leur structure familiale et, plus généralement de leur mode de vie. Sa pensée pourrait bien être la source de pire des injustices (parfois positives) que les plus grands auteurs et les textes internationaux défendent : l'absence de la libre expression de sa volonté. Il faut dès lors reprocher à Badinter une certaine absence de flexibilité et l'incapacité à pouvoir penser aux vœux de chacun des sexes, de chaque structure sociale. Il en est de même des discriminations positives et les pratiques de l'homosexualité qui constituent de véritables obstacles à la règle de complémentarité originelle sexuelle.

Les discriminations positives, considérées en temps normal comme des mesures pour corriger les injustices engendrées par les différences biologiques des sexes, menacent aussi la complémentarité entre les pouvoirs. Car, ces discriminations dites positives consistent parfois des mesures par lesquelles l'un ou l'autre sexes est maintenu ou considéré en état de supériorité vis-à-vis de l'autre. Autrement dit, des privilèges sont à cet effet octroyés à l'un au détriment de l'autre. En outre, par les pratiques dites homosexuelles, les deux sexes se réclament chacun la supériorité et cherchent à choisir un mode de vie sans penser à un statut complémentaire : les femmes en se mariant entre elles et les hommes entre eux. Cette situation où deux individus de même sexes se comportent comme des mariés, l'homosexualité est un ensemble de pratiques constitutives d'obstacles au principe de complémentarité sexuelle établi par Badinter.

L'ordre de répartition des charges et des droits dans la société est inhérent aux réalités sociales changeant et divers, imposant par là-même que chaque individu soit bénéficiaire des charges et droits suivant ses efforts personnels. Par ailleurs, les sexes s'attirent l'un l'autre certes, mais être complémentaire est quelque chose plus relative ; c'est-à-dire que cela dépend d'une femme à une autre ou d'un homme à un autre. En effet, la fainéantise de l'un ou l'autre sexe peut l'empêcher de travailler pour être réellement

complémentaire dans un couple ; ça a été déjà la cause de plusieurs divorces ou séparations. Comme Badinter le pense, il n'y a donc pas seul le patriarcat absolu qui menace la complémentarité.

La complémentarité entre les sexes est aussi menacée par la technique de procréation médicalement assistée, encore appelée *la procréation in vitro*, où il suffit que le gamète de l'un sexe soit pris sans avoir vu l'autre et sans son avis et ce, vise versa. Après que cette étape médicale, aucune complémentarité des sexes n'est requise jusqu'à la fin de l'opération. Ainsi, être complémentaire vis-à-vis de l'autre n'est pas une fin en soi, mais plutôt le fruit d'un véritable labeur et d'un désire incessant pour conserver ce statut. Il faut donc souligner qu'on ne naît pas complémentaire, mais on le devient. Puisque, le tout ne suffit pas pour le féministe de militer pour l'égalité ou complémentarité des sexes mais aussi d'attirer l'attention des femmes sur comment promouvoir leurs potentialités afin de mériter leur véritable statut de femmes complémentaires. A cet effet, l'insertion sociale et professionnelle de la femme dépend bien entendu de certaines pistes d'idées à prendre en compte.

Pour ce concerne les instruments nationaux et internationaux, il faut noter l'absence ou l'incapacité des États à assurer le respect de ceux-ci par la mise en œuvre des dispositions effectives. Or ces instruments ont pour but l'amélioration du statut de la femme, la promotion de ses droits et son insertion socioprofessionnelle. Ce qui est à la cause de la persistance de disparité sexuelle au lieu de l'identité sexuelle, de la suprématie de l'un sexe sur l'autre au lieu de l'égalité ou de la complémentarité sexuelle. Là se trouvent quelques obstacles à la pensée de Badinter.

3-3. Quelques pistes de solution pour l'insertion socio-professionnelle des femmes

Couvrant l'ensemble des rapports d'une personne avec son environnement social, l'insertion socioprofessionnelle signifie pour la femme d'avoir une place, être éligible à assumer certaines responsabilités ou positions sociales différenciées et reconnues (instances politiques et administratives, statut, fonctions). Processus permettant l'intégration d'une personne au sein d'une structure socio-politique, administrative et économique à travers les procédures moralement ou légalement fondées, l'insertion sociale et professionnelle des femmes est une question plus récente animée d'une diversité de points de vue. Elle consiste à proposer des mesures d'ordre moral et légal pour permettre aux femmes à pouvoir faire face à leur défi pour se montrer capable

d'assumer le statut complémentaire. C'est-à-dire à attirer l'attention des femmes sur comment promouvoir leurs potentialités pour prouver à la société patriarcale qu'elles sont bien plus engagées à progresser afin de mériter leur véritable statut de femmes complémentaires. L'éducation est la clé pour la formation d'un être dévoué à pourvoir à un statut social. Ainsi, l'éducation des filles s'avère importante pour une insertion sociale et professionnelle des femmes. Car, les femmes d'aujourd'hui sont les filles d'hier. De plus, le désir au travail et le courage sont deux éléments qui permettront aux femmes d'intégrer les grandes instances. Le travail, qu'il soit physique, manuel, intellectuel, permet à l'être humain de pouvoir répondre à ses besoins légitimes. Il peut ainsi faire de la femme un être engagé à aider la société, à être complémentaire au sein de la famille.

En effet, bon nombre de femmes se sont montrées capables à assumer leur statut social qui n'est moins complémentaire voire égalitaire, à savoir Ariane DJOSSOU SEGLA, Félicité AKUESON, la professeure Dandi GNAMOU qui est une « femme de Droit » et d'autres. Leur leadership féminin en est un exemple.

Au-delà de l'amour pour le travail et du courage assignés aux femmes, il faut aussi que les institutions et les textes nationaux comme internationaux mettent en place des dispositions légales pour veiller à ce que les femmes ne se sentent point menacées dans leurs droits. Car la promotion des droits des femmes nécessite la protection de ceux-ci au moyen des textes législatifs. A cet effet, les organisations internationales notamment l'UNICEF avec son slogan « toutes les filles à l'école », l'UNESCO, et d'autres doivent continuer à veiller et assurer à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, la protection et la promotion de leurs droits et libertés fondamentaux. L'insertion socioprofessionnelle des femmes ne saurait être possible sans la participation des autorités administratives locales. Il faut donc que les autorités pensent et suivre les propositions de Djossou Sègla Ariane qui consistent à :

> « i) Dresser un bilan, en liaison avec les droits réels et les faits, des actions menées durant une période donnée, dans un contexte précis, pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre l'homme et la femme ;
>
> ii) Développer en toute cohérence des stratégies d'intervention et définir un nouveau contrat social visant à réduire les inégalités dans la jouissance des droits et libertés civiles ;
>
> iii) Développer de nouvelles mesures adaptées aux réalités des droits acquis tenant compte de l'identité sociale de sexe et selon les pays, à moyen et long terme ;

iv) Renforcer les stratégies de respect des droits des femmes en prenant appui sur les instruments internationaux déjà ratifiés et s'engager davantage dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes » [74].

Bref, l'insertion sociale et professionnelle des femmes, interpelle tant les femmes elles-mêmes que les autorités : il faut une éducation des filles, une prise de conscience, une volonté et un courage pour assumer le statut complémentaire dans la société civile. La mise en place des institutions et les dispositions en général pour assurer le respect des droits des femmes, pour sanctionner les violences et éliminer des activités du sexe la hiérarchisation.

[74] Ariane DJOSSOU SEGLA,2009, « Identités sociales de sexe et libertés civiles : Le droit et les faits », op.cit., p.143.

CONCLUSION

Le statut social de la femme a toujours été un sujet polémique au sein de la doctrine. Qualifié de question philosophique voire féministe, le statut social de la femme pose plusieurs questions dont la principale consiste à établir les rapports entre les deux sexes. L'objet de notre travail consiste à savoir si la société peut faire un pas sans avoir auparavant sauvegardé aussi les intérêts de la femme.

D'abord, le premier chapitre de ce travail montre les généralités sur la question et vise à déconstruire les préjugés sexistes grâce à une analyse féministe et philosophique laquelle n'accepte que vraies des opinions fondées sur la règle de vérité. Il faut dès lors signaler que tout ce qui a été dit sur la différence des deux sexes doit être suspect pour manque de fondements afin d'établir suivant la règle de vérité des relations plus raisonnables entre les deux sexes.

Ensuite, le deuxième chapitre mettant en expérience les travaux d'Elisabeth Badinter, nous notons à travers son analogisme sexiste, une certaine complémentarité entre les sexes et entre le patriarcat et le matriarcat du fait même de leurs différences biologiques et de leurs fonctions sociales. Sa pensée nous instruit à l'idée que les sexes et leurs pouvoirs se complètent de sorte que les séparés l'un de l'autre, c'est un chaos et une véritable vulnérabilité de l'un ou l'autre sexe. C'est à cet effet, qu'elle critique du patriarcat absolu, ou encore un système de confiscation de tous les pouvoirs expliquant la supériorité masculine, lequel menace la complémentarité.

Enfin, dans le troisième chapitre nous avons abordé le sens, la portée et les limites de la pensée de Badinter. A cet effet, il faut noter que le sens de sa pensée se trouve dans l'idée de démystifier les préjugés sexistes sur le statut social de la femme afin de proposer un rapport raisonnable entre les sexes et les pouvoirs régissant le genre. Grâce à sa pensée, on comprend qu'il n'y a pas meilleur un couple que celui où les conjoints se complètent dans les charges de ménages et où l'un a besoin de l'autre. C'est d'ailleurs ce qui justifie la nature des opposés qui sont appelés à se compléter afin qu'il ait du mouvement. Toutefois, les obstacles et limites à sa conception consistent dans le fait que le patriarcat absolu n'est pas seul qui menace la complémentarité. Car, il y a d'autres facteurs notamment les discriminations positives, l'homosexualité, la fainéantise de l'un ou l'autre sexe, la volonté légale des époux dans le choix de régime matrimonial. Pour une insertion sociale et professionnelle des femmes, il faut une éducation des filles, une prise de conscience et une volonté et un courage à être complémentaire, à assumer certaines

responsabilités. Les femmes possèdent aussi des potentialités nécessaires à mettre au service de la société, et sur ce, leurs intérêts doivent aussi faire l'objet de protection, faute de quoi la société pourrait tomber dans un chaos inévitable.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

➢ *Ouvrage spécifique*

BADINTER, Elisabeth, 1986*, L'un est l'autre*, Paris, Editions Odile Jacob.

➢ *Ouvrages généraux*

DE BEAUVOIR, Simone, 2018, *Le deuxième sexe, I,* Paris, Gallimard.

DE BEAUVOIR, Simone, 2019, *Le deuxième sexe, II,* Paris, Gallimard.

DORLIN, Elsa, 2009, *La matrice de la race*, Paris, La découverte.

GAZALE, Olivia, 2017, *Le Mythe de la virilité – Un piège pour les deux sexes*, Paris, Éditions Robert Laffont.

HEGEL, 1999, *Principes de la philosophie de droit*, trad. de Jean-Louis Vieillard-Baron, Paris, GF Flammarion.

LALANDE, André, 2018, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF.

MANDELA, Nelson, 2011, *Pensées pour moi-même*, Paris, Éditions de la Martinière.

MANON, Garcia, 2018, *On ne naît pas soumise, on le devient*, Paris, Climats.

DE LA BARRE, Poulain François, 2010, *De l'égalité des deux sexes,* trad. de Michel Fingerhut, Paris, 2è édition.

➢ *Articles*

DJOSSOU SEGLA, Ariane, 2007, « La différence des sexes a-t-elle un fondement rationnel ? », dans Hountondji, P. J. (éd.*) La rationalité, une ou plurielle*, Dakar, CODESRIA, p.85-98.

DJOSSOU SEGLA, Ariane, 2009, « Identités sociales de sexe et libertés civiles : Le droit et les faits », in *Diogène*, n°228, Paris, PUF, p.131-145.

➢ *Dictionnaires*

LAROUSSE, *Dictionnaire Le petit Larousse*, 2019, Paris, Larousse.

FERRY, Luc, 2018, *Dictionnaire amoureux de la Philosophie*, Paris, Plon.

RUSS, Jacqueline, 2004, *Dictionnaire de philosophie,* Paris, Bordas.

- ***Sites-web***

www.larousse.fr/femme/

www.langue-française.tv5monde/statut social/.com

www.toupie./Dictionnaire/définition- statut.org

TABLE DES MATIERES

DÉDICACE……2
REMERCIEMENTS 3
RÉSUMÉ 4
SOMMAIRE 5
INTRODUCTION 6
CHAPITRE 1 : DU STATUT SOCIAL DE LA FEMME ET DES PRÉJUGÉS SEXISTES 8
1-1. Des concepts du statut social et de femme 9
1-1-1. Qu'est-ce qu'un statut social ? 9
1-1-2. De la femme 10
1-2. Analyse des préjugés sur le statut social de la femme 11
1-3. Des controverses : antiféminisme et féminisme 14
1-3-1. L'antiféminisme 15
1-3-2. Les thèses féministes 15
CHAPITRE 2 : ANALOGIE SEXUELLE ET CRITIQUE DU PATRIARCAT ABSOLU CHEZ ELISABETH BADINTER 17
2-1. Des rapports analogiques des sexes chez Elisabeth Badinter 18
2-1-1. De complémentarité et ressemblance des deux sexes 19
2-2. Elisabeth Badinter et la critique du patriarcat absolu 21
2-2-1. Des pouvoirs du genre : patriarcat et matriarcat selon Badinter……22
2-2-2. Qu'est-ce que le patriarcat ? 23
2-2-3. Patriarcat divin, patriarcat politique et patriarcat familial 24
2-2-4. Du matriarcat 25
2-3. Le rejet du patriarcat absolu 26
2-3-1. Interdépendance entre patriarcat et matriarcat 28
CHAPITRE 3 : ANALYSE CRITIQUE ET PERSPECTIVES 29
3-1. Sens et portée de la pensée de Badinter sur le statut social de la femme 30
3-2. Les obstacles et limites liés à la pensée de Badinter 32
3-3. Quelques pistes de solution pour l'insertion socio-professionnelle des femmes 34

CONCLUSION 37
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 39
TABLE DES MATIERES 41